

## AVIS DE COURSE VOILE LEGERE 2021-2024

Les 25 et 26 Mars 2023



**Club organisateur : BOURGES VOILE**  
**Lac d'Auron**  
**CHAMPIONNAT DE LIGUE CENTRE VAL de LOIRE**  
**« BANQUE POPULAIRE »**  
**Régate INC N° 3 GRADE 5A**

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification*

### **1. REGLES**

L'épreuve sera régie par :

1.1- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.(RCV 2021 – 2024)*

1.3 Les règlements fédéraux.

Le règlement sportif de la ligue de Voile du Centre Val de Loire.

1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par « appel à la voix ».

### **2 INSTRUCTIONS DE COURSE**

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale. Les suppléments aux instructions de course type seront affichés au plus tard 60 minutes avant le 1<sup>er</sup> signal d'avertissement au tableau d'affichage du club house

### **3 COMMUNICATION**

3.2[DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

## **4 ADMISSIONNÉ ET INSCRIPTION**

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en inter séries < *catamarans* >, à l'exception des < *classes non admissibles* >.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent **majeur** en possession d'une licence F.F.Voile, la licence voile, avec la mention « **Compétition** » ou la mention « **Pratiquant** ».

Pour chaque concurrent **mineur** en possession d'une licence FFVoile ::

- La licence FFVoile avec la mention « **Compétition** »
- La licence FFVoile avec la mention « **Adhésion** » ou « **Pratiquant** » accompagnée d'un certificat médical.

c) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

## **5 DROITS A PAYER**

Les droits requis seront les suivants : **Gratuits**.

## **8 PROGRAMME :**

8-1 Confirmation d'inscription : au club house:

### **Le samedi 25 Mars 2023 :**

Le 1<sup>er</sup> signal d'avertissement est fixé à **14h30** , courses à suivre.

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **17h30**.

### **Le dimanche 26 Mars 2023 :**

Le 1<sup>er</sup> signal d'avertissement est fixé à **10h30** courses à suivre.

Le nombre de courses est limité à **8**

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16h30**..

## **12 PARCOURS:**

- Le parcours sera de type construit.

## **13 SYSTÈME DE PENALITE**

Pour INC catamaran de sport , la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **14 CLASSEMENT :**

14-2 **2** courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14-3 **Quand 3** courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de **la plus mauvaise manche** .

**Quand 8 courses** ont été validées le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion **des 2 manches les plus mauvaises** .

## **18 PROTECTION DES DONNEES**

### **18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### **18.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FF Voile et ses sponsors. La FF Voile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**Un doodle sera mis en ligne sur le site du Club Bourges Voile dans les meilleurs délais:**

- 1. Pour se préinscrire**
- 2. Pour retenir le repas du samedi soir si il a lieu**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter

:

**Siège** : Base de Voile du Val d'Auron 18000 Bourges

**Président du club** : **Alain Huguel** – Tél. : 06 70 77 66 23

**Site web** : [bourges.voile@online.fr](mailto:bourges.voile@online.fr)